



EDITO

BIS REPETITA

Après la censure du gouvernement Barnier et de ses projets dévastateurs(PLF,PLFSS) , il y a fort à parier qu’avec la nomination du nouveau premier ministre, la rigueur s’inscrira dans la continuité.

L’effort budgétaire se fera essentiellement sur le dos des travailleur-ses et des retraité-es du privé et du public, alors que le déficit public s’est creusé depuis 7 ans du fait de la multiplication des cadeaux fiscaux faits aux grandes entreprises et aux ménages les plus riches. Aussi, il fait peser le risque d’un ralentissement de l’activité économique, voire d’une entrée en récession de l’économie française, et d’une montée du chômage d’ici la fin de l’année 2025. Le déficit et la dette publique s’expliquent en grande partie par les baisses d’impôts massives accordées aux entreprises et aux ménages les plus riches depuis le premier quinquennat Macron en 2017, pour un montant de près de 76 milliards d’euros par an, ces cadeaux fiscaux vont être payés par une nouvelle dégradation des services publics, par une baisse des prestations sociales et par un retard dans les nécessaires dépenses de transition écologique.

Sur les 60 milliards d’euros d’économies annoncées par le gouvernement, les deux tiers vont prendre la forme d’une réduction des dépenses publiques.

Parmi les mesures de réduction de la dépense publique, et qui concernent plus particulièrement les fonctionnaires on retrouve par exemple:

- la suppression de postes dans la fonction publique
- le gel du point d’indice des fonctionnaires
- l’instauration des 3 jours de carence non compensés contrairement à ce qui est prévu par 70 % des conventions collectives du privé
- le maintien de la rémunération en cas d’arrêt maladie, un des principes fondateurs de la sécurité sociale, passerait de 100 à 90 %
- l’instauration d’un deuxième jour de solidarité
- la suppression de la GIPA qui visait à compenser la perte de pouvoir d’achat

Les fonctionnaires ont réagi fortement par la grève le 5 décembre (près de 35 % à la DDFIP84).

Nous ne pouvons rester sans réagir face à ces attaques injustifiées.

LE BUDGET 2025 SOUS CONTRAINTE EUROPEENNE **OU LE DIKTAT DE BRUXELLES**

Le 21/10/24 a commencé l'étude du projet de loi de finances et du budget de la sécurité sociale. Ces derniers s'inscrivent dans le cadre européen du Pacte de stabilité, et de la procédure de déficit excessif, qui va décider de la politique économique de la France pour les 7 prochaines années.

Ce pacte de stabilité impose aux États de la zone euro d'avoir à terme des budgets proches de l'équilibre ou excédentaires. La réforme budgétaire du 29 avril 2024 a rendu plus contraignante la règle interdisant les déficits publics supérieurs à 3 % du PIB , prévue par le traité de Maastricht , au risque pour les États d'être soumis à une procédure de sanctions financières.

Deux documents organisent cette procédure. D'abord, *la trajectoire de référence* décidée par la Commission et le Conseil de l'UE impose aux États membres « dans le rouge » la réduction de leurs dépenses nettes.

Ainsi, la Commission et le Conseil Européen dictent aux États membres leur politique budgétaire, réduisant leur souveraineté au strict minimum. Les nouvelles règles prévoient même que la Commission fournisse les hypothèses et prévisions macro-économiques.

La consultation du Parlement national n'est pas obligatoire pour l'élaboration de ce « plan » : cette consultation restera à la discrétion du gouvernement. Si la Commission et le Conseil estiment que le pays concerné ne suit pas suffisamment la trajectoire préconisée de réduction des dépenses, ils peuvent demander une nouvelle copie. Cette règle vient s'ajouter à celle prévoyant déjà que la Commission puisse retoquer un budget national si celui-ci s'écarte de manière importante du pacte de stabilité.

Viendra ensuite le temps de la surveillance, chaque année durant les 4 ou 7 années « *d'ajustement* ». En somme, à partir du moment où un État viole la règle des 3 % de déficit, alors la politique économique du pays en question passe sous tutelle de la Commission de l'UE pour les 4 ou 7 années à venir. Le ministre de l'Économie et le Parlement deviennent ispo facto des chambres d'enregistrement . Des marges de manœuvre existeront uniquement sur le plan des recettes, de la taxation des hauts revenus et de la justice fiscale et sociale.

Cette réforme intéresse particulièrement la France, qui avec un déficit autour de 6 % du PIB, est de nouveau sous tutelle budgétaire de la Commission avec l'ouverture d'une procédure pour déficit excessif à son encontre.

Aussi pour répondre aux exigences de la trajectoire de référence décidée par Bruxelles, la France devra effectuer des économies de l'ordre de 2 % du PIB soit 60 Milliards par le biais de réformes et de réduction des investissements. Quelles conséquences auront les orientations choisies lors du vote du budget sur la vie des français ? Les exemples de la Grèce ou de l'Irlande d'une part et du Portugal d'autre part illustrent parfaitement deux approches opposées ayant eu des résultats bien différents. Pour les deux premiers pays, des politiques d'austérité ont conduit ces derniers à la récession (diminution du PIB de la Grèce de 25 %, dégradation des services publics, des équipements et infrastructures, un fort taux de pauvreté et de chômage). Dix ans plus tard, le retour de ces deux États dans le cadre du pacte de stabilité s'est traduit par le transfert de la dette publique aux particuliers et aux entreprises. La Grèce a vu sa jeunesse émigrer pour trouver de meilleures conditions de vie.

LE MIROIR AUX ALOUETTES :

Le Centre de Contact des Professionnels de CARPENTRAS

Le CCPRO de Carpentras, ouvert depuis début octobre prend tous les appels téléphoniques des redevables professionnels des départements 77, 44 et 67, ainsi que certains e contact et mails selon la nature de la demande.

Un manque d'attractivité comblé par un recours aux contractuels
Calibré au départ pour 49 agents dont 2A+, 7A, 37 B et 3C, le CCPRO a ouvert alors que tous les postes n'étaient pas pourvus en dépit d'un recrutement de contractuels.
Au mouvement 2025, 7 contrôleurs stagiaires devraient être affectés.

BALI UN SUPER OUTIL DE FLICAGE D'ORANGE EX FRANCE TELECOM !

Sur une journée de 7 heures minimum, les agents (appelés conseillers) doivent répondre pendant au moins 5h au téléphone.

Les plages téléphoniques doivent être couvertes de 8h30 à 18h. Le reste du temps de travail est consacré à la réponse aux e contact et mails.

Deux pauses de 20 min maximum sont autorisées, une le matin, une l'après-midi, après 1h30 minimum de téléphone non stop, voire même 2H .

Chaque agent doit rapporter et justifier en continu la nature de son activité via l'application Bali :-Téléphone -Réponse aux E-contact et mail- Réunion
– Temps documentaire– Pause repos (y compris pauses toilettes) ou déjeuner.
Chaque fait et geste est codifié dans Bali et est tracé.

L'outil Bali permet aux encadrants (superviseurs) de calculer à l'instant T les durées des appels et d'intervenir auprès de l'agent lorsque l'appel dépasse 9 minutes, l'objectif étant de traiter les appels en 5 minutes.

Ces contraintes de reporting et de flicage permanents génèrent du stress chez de nombreux agents.

Ces conditions de travail vont engendrer une plus grande volatilité du personnel, sachant que les demandes d'affectation des agents obéissent en majorité à des critères géographiques et non à un choix de métier.

Dans les CCPRO, tout est calqué sur les modèles commerciaux du privé : il n'y a plus d'agents, ni de contrôleurs, mais des conseillers et des superviseurs.

Les CCPRO sont amenés à se généraliser sur tout le territoire national. A partir de juin 2025, le service va absorber les appels et E-contact de 3 départements supplémentaires, dont le Vaucluse, avec seulement 7 contrôleurs de plus !!!

La CGTFP84 dénonce les conditions inacceptables de travail des collègues du CCPRO de Carpentras mais s'interroge également sur les conséquences de la généralisation de tels services, à savoir la fin de l'interlocuteur fiscal unique, tant vanté par la DG, la relation privilégiée avec l'utilisateur.

Quid de l'avenir des agents et de la survie à terme des SIE de proximité ?

ÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈ

LA VÉRITÉ SUR L'ABSENTÉISME DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le ministre KASBARIAN a justifié la mise en place des 3 jours de carence dans la fonction publique en affirmant que ceux-ci avaient bondi de 80 % en 10 ans et qu'il fallait mettre fin à cette dérive.

Or le rapport annuel sur la fonction publique publié par le ministère de monsieur Kasbarian et qui comprend les données de l'année 2023 contredit en partie le ministre.

Non seulement le nombre de jours d'absences des fonctionnaires n'augmente pas mais il a même commencé à baisser. Il est passé de 14,5 jours à 12 jours dans une année soit 2,5 jours d'absence de moins que les années précédentes. Par ailleurs, le rapport explique que l'écart public-privé s'explique par des effets de structures, notamment davantage de femmes et de seniors dans le public. En outre, la présence de métiers à forte pénibilité dans le public contribue à expliquer ces écarts.

Malgré ce, le ministre Kasbarian dit respecter les fonctionnaires, quel cynisme !!!

« Hâte de partager avec vous les meilleures pratiques pour faire face à l'excès de bureaucratie »

Par ce tweet adressé à Elon Musk le 13/11/2024, l'ex ministre de la fonction publique, G Kasbarian n'a pas caché l'admiration qu'il lui portait.

Quand on sait que les meilleures pratiques d'E.Musk sont : les cadences infernales, systèmes de sécurité débranchés, syndicats bannis et salaires au ras des pâquerettes...Les agents de la fonction publique se sont sentis « un brin menacés ».

Dans les usines Tesla, le taux d'accidents du travail est supérieur de 30 % à la moyenne de l'industrie

américaine et chez Space-X, le taux est 7 fois plus élevé que dans l'industrie spatiale américaine !!!

Résultat : nombreux sont les membres écrasés, les électrocutions, les amputations, les décès sont sanctionnés par une simple amende de 7 000 \$.

Registre CHS

Pour rappel, le registre CHS figure sur le site ULYSSE local, page d'accueil en bas à droite.

N'hésitez pas à l'annoter dès que vous constatez un problème sur votre site.

Tableau de veille sociale

Chaque année, la direction recense les problèmes qui peuvent apparaître dans les services au vu du tableau de veille. Ainsi les congés, le télétravail, les écrêtements, les arrêts maladie... servent d'indicateurs du bien-être au travail.

C'est pourquoi il est important que les refus de congés et de télétravail apparaissent formellement dans sirius et ne soient pas annulés par l'agent uniquement suite à un refus verbal du chef de service ou par le biais de tableaux prévisionnels.

Préavis de grève

La CGT dépose tous les 6 mois un préavis de grève ;

Vous pouvez les retrouver sur le site :

CGT Finances publiques
onglet infos/actions
préavis de grève

SANS LUTTES SOCIALES PAS DE PAIX !!
BONNE ANNÉE 2025 DE LA PART DE LA
SECTION CGTFIP84

cgt.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr